

# MISSION AMENAGEMENT ET PATRIMOINE PAYSAGER DANS LE CADRE DE L'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'AGGLOMERATION



## PROPOSITION DE STAGE A L'AURH

L'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine a en charge la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral. Ce document d'urbanisme doit porter les ambitions de développement et les projets d'aménagement des 33 communes qui composent l'Agglomération Fécamp Caux Littoral pour les 15 prochaines années.

Les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ont été débattues en conseil communautaire au début du mois de juillet 2017. La rédaction du volet réglementaire démarre quant à elle avec des rencontres en commune pour élaborer le volet réglementaire du document. Parallèlement, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) – type : schéma de secteur, schéma d'aménagement - commencent également à se déterminer, soit de façon sectorielle (futurs zones à urbaniser), soit de façon thématique (à l'exemple de la Trame Verte et Bleue ou des secteurs à forts enjeux d'aménagements urbains, paysagers et environnementaux).

## MISSION PROPOSEE

Le stage vise deux objectifs principaux :

1. **L'identification et le recensement des clos masures, patrimoine remarquable et caractéristique du territoire du PLUi et plus largement du plateau de Caux.** Le recensement des clos masures doit révéler cet atout singulier du territoire en vue d'adapter les règles d'urbanisme pour leur préservation. Sur les bases méthodologiques du CAUE76 (cf. Méthodologie-Dénombrement des clos-masures sur le secteur de Fauville-en-Caux) et en s'appuyant sur des visites et analyses de terrains, le stagiaire contribuera à la définition de la méthode d'identification des clos-masures, l'élaboration du recensement, la définition d'enjeux de préservation ou d'aménagement.
2. **La contribution active à la réalisation des OAP, prioritairement thématiques.** L'ensemble des éléments vus précédemment donneront lieu à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP Thématique). Ce travail prioritaire sur les clos-masures pourra utilement s'étendre aux caractéristiques et fonctions paysagères du territoire. Certains thèmes sont d'ores et déjà évoqués à l'exemple du paysage des plateaux, celui des vallées ou encore des valleuses. Le stagiaire contribuera activement à la réalisation de ces OAP thématiques.

## PROFIL RECHERCHE

Paysagiste, Master en urbanisme. L'étudiant devra impérativement maîtriser les outils de conception urbaine (Adobe InDesign, Illustrator, ...) voire cartographique (ArcGis), avoir de bonnes bases concernant les outils réglementaires d'élaboration d'un PLUi et avoir de bonnes qualités rédactionnelles,

Le permis de conduire est impératif. Le stagiaire sera accueilli à l'AURH (Le Havre) soit à 45' en voiture de Fécamp. L'Agence dispose d'un véhicule de service pour les déplacements sur le terrain.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de stage : Le Havre-centre – 4 quai Guillaume Le Testu

Durée du stage : minimum 4 mois à partir de février 2017

Gratification : 800€/mois pour 35h/semaine – chèques déjeuner (pris en charge à 60%)

Candidature à adresser par mail à : [b.forestier@aurh.fr](mailto:b.forestier@aurh.fr) et [f.bezet@aurh.fr](mailto:f.bezet@aurh.fr)